CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E73990** **VALABLE JUSQU'AU** **07/07/2027**

ÉDITÉ LE 05/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2007

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/05/2015

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS 497532184

Siret : 497 532 184 00015

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 211408500167

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000022494903404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 22494903404

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : DE ALMEIDA PEINTURE

Sigle : SPP

23 RUE DU CAPITAINE FERBER
75020 PARIS

Téléphone : 01 43 64 39 61 **Fax :**

Portable : 06 08 21 75 74

Responsabilité légale :
SOARES DE ALMEIDA JOAQUIM PRÉSIDENT / SOARES DE ALMEIDA MARIO DIRECTRICE GENERALE / SOARES DE ALMEIDA JORGE DIRECTRICE GENERALE

Site Internet :

E-mail : dealmeida-peinture@orange.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 868 263 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	11	08/07/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/06/2026 14:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.